

ENQUÊTE.

## Reconduites à la frontière : les aléas du métier de policier

**Décalage horaire, surexposition à des rayons dangereux, un rapport pointe les pathologies dont sont victimes les policiers chargés d'expulser les sans-papiers.**

NICOLAS JACQUARD | 10.02.2010, 07h00

Ils prennent l'avion parfois plusieurs fois par semaine, mais ne sont pourtant pas employés par les compagnies aériennes. « Ils », ce sont les policiers de l'UNESI, l'unité nationale d'escorte, de soutien et d'intervention. Cent soixante-cinq fonctionnaires dont la mission quotidienne est de pratiquer « les reconduites aux frontières » des étrangers en situation irrégulière.

En clair : expulser les sans-papiers.

Méconnus, ils ne disposent pas d'un statut spécifique. Et c'est pourtant ce qu'ils réclament, au regard des particularités de leur tâche. A tel point que le syndicat Alliance-FSPN, majoritaire au sein des services de police spécialisés, a réalisé un dossier accablant concernant les pathologies médicales engendrées par l'enchaînement des heures de vol. Ce rapport, que se sont procuré « le Parisien » et « Aujourd'hui en France », a été transmis à la Direction centrale de la police aux frontières (DCPAF), dont dépend l'UNESI. En voici d'ailleurs les principaux extraits.

**Des policiers soumis au décalage horaire.** Ils souhaiteraient que leurs conditions de travail soient calquées sur celles des PNC, les personnels navigants de cabine qui officient dans les avions de ligne. « Certains collègues peuvent voler plus de quatre-vingt-quinze heures par mois, le maximum autorisé par la loi », détaille Nicolas Berger, conseiller technique du syndicat, qui fut lui-même « escorteur » pendant douze ans. Un aller-retour vers Lagos, au Nigeria, s'effectue ainsi en vingt-deux heures vingt. C'est encore inférieur à un aller-retour Paris-Santa-Cruz, en Bolivie, avec escales à Amsterdam et Lima (Pérou), qui peut ainsi durer près de quarante-sept heures. Quand les fonctionnaires n'effectuent pas un « découcher », c'est-à-dire un repos sur place. Les hommes de l'UNESI ne disposent pas des mêmes temps de pause que les personnels volant sur long-courrier. « Au regard de l'administration, on ne récupère pas autant d'heures qu'on le devrait, reprend Nicolas Berger. L'Etat considère ces policiers comme de simples voyageurs, comme s'ils partaient pour un séminaire professionnel. »

**De nombreux problèmes de santé.** « Risques d'accidents vasculaires, troubles du sommeil, troubles intestinaux, fatigue excessive, stress, déficit des fonctions cognitives, telles sont les réalités qui touchent les fonctionnaires de l'UNESI », est-il écrit dans ce rapport que le ministère de l'Intérieur, sollicité hier, n'a pas souhaité commenter.

Le document fait état de nombreux cas d'« escorteurs » victimes de malaises. « Régulièrement, certains d'entre nous ne peuvent plus voler, explique un de ces policiers. Le plus souvent, à la suite à des otites barotraumatiques, c'est-à-dire liées aux différences de pression, ou alors en raison de tympan percés. »

**Une surexposition aux rayonnements ionisants.** En altitude, les personnels des compagnies sont plus touchés par les rayonnements cosmiques ou rayonnements ionisants. La dose reçue en sept allers-retours Paris-San Francisco équivaut ainsi à dix-sept mois de vie à Paris. Pourtant une directive européenne du 13 mai 1996 baptisée Euratom prévoit que pour toute exposition supérieure à 1 mSv, c'est-à-dire un millisievert, les entreprises, comme les administrations, doivent obligatoirement évaluer l'exposition de leurs personnels. Or, après avoir listé les vols annuels de deux policiers, le rapport calcule que l'un comme l'autre ont reçu plus de 1,5 mSv. « Malgré cela aucune évaluation n'est faite par notre administration. Ce problème est totalement occulté, dénonce Martial Quette, secrétaire Alliance-FSPN en charge de l'UNESI. Un chef d'entreprise privé qui se comporterait de la même manière serait poursuivi au niveau pénal. » De haute lutte, une visite médicale annuelle approfondie a bien été décrochée par les policiers de l'UNESI. Mais faute de personnels médicaux en nombre suffisant, elle ne peut avoir lieu que tous les trois ans...

Le Parisien